## CERTIFICAT MEDICAL POUR DEMANDE D'ADMISSION EN SOINS PSYCHIATRIQUES SUR DECISION DU REPRESENTANT DE L'ETAT

(Délivré en exécution de la Loi N° 2011-803 du 5 juillet 2011, Art. L3213-1 : « Décision du Préfet »

Art. L3213-2 : « Décision du Préfet faisant suite à une mesure provisoire du Maire »

Α	, le
Soins Psychiatriques sur décision du Représentant de l'Etat	
N° d'Identification du Médecin (RPPS) :	••••
Je soussigné(e),, <b>Doct</b> ce jour	t <b>eur en médecine,</b> certifie avoir examiné
M., Mme	
Né(e) le	
Domicilié(e) à	
Et présentant les troubles psychiatriques suivants	
et que ce(s) trouble(s) constitue(nt) un danger imminent p	our la sûreté des personnes.
En conséquence, j'estime que l'état de santé de M	sion du Représentant de l'Etat et impose stante en milieu hospitalier dans un anté Publique. gré inclusivement avec le Directeur de
	Signature et cachet du médecin